

De C. P-Sprangers
Domaine du Chesne
Route de Romorantin
41300 Salbris

à

Monsieur le commissaire enquêteur

Objet : projet SCCV SB LOG

L'avis de la mission régionale nécessite, me paraît-il, plusieurs explications, précisions voire justifications. En effet, bien des incertitudes demeurent, parfois des incohérences, en ce qui concerne les domaines suivants, à savoir :

1) Lutte contre le chômage – Emplois ???

A ce jour, toute création d'emploi est à considérer positivement. Cela posé, encore faut-il considérer lucidement ce que telle ou telle sorte d'emploi peut véritablement apporter à la commune et l'avis de la mission régionale n'est pas du tout précis sur ce point. Or vous n'êtes pas sans savoir qu'à s'efforcer de « redynamiser » une ville ou un bourg, il n'est pas possible de le faire n'importe comment ni à n'importe quel prix.

2) Risques divers et variés vs responsabilités des décisionnaires :

On aura, dans ce domaine, noté qu'il n'est JAMAIS fait mention du SEUL trajet possible pour les véhicules du chantier, à savoir la D724, et pour cause, puisque cette départementale est non seulement relativement étroite mais encore non conçue pour un tel trafic, ce qui ne peut manquer de provoquer nombre d'incidents voire accidents plus ou moins graves comme cela s'est déjà produit lors de l'installation d'une déviation à Romorantin.

Autre remarque : celle concernant le pont par-dessus l'autoroute, à l'évidence (dimensions, conception) non prévu pour une telle fréquentation d'engins en tous genres.

Comment se fait-il que tous ces examens, toutes ces études, ne fassent l'objet d'aucune remarque dans l'avis de la commission ?

3) Sacro-sainte « protection de la planète », « meilleure qualité de vie », Ecologie, etc.... Air Pollution

a) Pollution de l'air : « Votre commission » estime (sic) « un impact présent mais faible ». Bien que n'étant pas diplômée en biochimie ou autre, cela laisse entendre que tous les engins seront donc « électriques » ?????????????? A moins que les études que l'on nous présente pour qui réduire la vitesse, qui réduire la circulation, etc.... ne fassent pas références aux mêmes normes ??????

S'il vous plaît, pourriez-vous donc faire un effort pour nous parler avec COHERENCE ???? Ou bien faut-il que l'on fasse nommer un expert INDEPENDANT pour avoir une étude juste et réaliste ???

b) Bruit : Il est indiqué par la commission (sic) « que le trafic se fera en dehors de zones habitées ».

C'est FAUX.

A ce sujet, et sans présumer de l'ait qu'à parler d'un lieu il eut été pour le moins sensé de vous déplacer sur le site en question, auriez-vous un problème pour lire un plan cadastral ????????

L'activité sur le site va nécessairement créer des nuisances sonores et sans discontinuer. Outre que cela n'est pas recommandé pour l'humain, ce n'est pas non plus ce que l'on nous fait valoir quant à la faune de nos forêts. Mais sans doute y a-t-il deux poids deux mesures !

c) Odeurs : L'avis indique que l'activité ne générera pas d'odeur (classement 0 soit pas concerné). De fait, il est notoire que les gaz d'échappements n'ont pas d'odeurs.

d) Impact écologique : « no comment », cf. le « dossier des consorts Plee ». C'est proprement affligeant, consternant. Mais pour qui prend-on le « citoyen » que l'on voudrait « responsable » ET « participatif » ?????? Où est donc la fameuse exemplarité de ceux qui nous gouvernent. ????????????????

4) Plan de financement/rentabilité : Quid du fait que nombre de sites logistiques sont en sous-exploitation, quid de la présence de ceux d'Orléans et de Bourges à moins de 80 km ??????????????

En conclusion :

. La prétendue création d'emplois reste à préciser, voire à déterminer clairement,

. Les études quant aux risques divers et variés en lien avec le trafic ne sont pas du tout évaluées précisément. Elles doivent être fournies de façon claire, précise et argumentée et menées avec les services concernés, par exemple ceux de la sécurité routière.

. Les conséquences concernant tant l'humain (revoir votre plan cadastral) que la flore comme la faune doivent faire l'objet d'une expertise indépendante et, pour le moins, être présentées en réelle cohérence avec ce qui nous est rabâché au regard de la transition écologique, de la qualité de vie, etc....

. Le tout reposant sur un financement et un projet de rentabilité (pécuniaire, culturelle, etc...) plus que douteux.